

PV N° 10-a/2023-2024

Réunion de Bureau du 21-05-2024

Présents : CELLIER Jean, CHAPELLON Marie-Pierre, CLUZEL Franck, LABARTHE Renaud, LACQUIT Céline, MULAS Janine, SCOMPARIN Joël, VACHER Pierre, USCLADE Virginie.

Excusée : TAEYE Corinne, MORATA Greg, PERRIER Clément

Invités : BEAUREGARD Joëlle, CHASSARD Pierre-Yves

Absent : SERRES Alain

La réunion a lieu en visioconférence et débute à 20h00.

1. Ouverture : Joël SCOMPARIN

Ce bureau a lieu exceptionnellement pour traiter un incident qui a eu lieu ce weekend au cours d'une rencontre. Il s'agit de la rencontre ½ finale RMU13 R3 – CERCLE SPORTIF DE L'OZON – AS THIZY BOURG du 18/05/2024.

Suite à un incident sur un match, un comportement violent d'un joueur de l'Ozon à l'encontre d'un joueur de Thizy été sanctionné d'une faute disqualifiante avec rapport. Le match a été arrêté et la commission des compétitions a proposé le 20 Mai la perte de la rencontre par pénalité au club du CS Ozon au regard des rapports en sa possession.

Un recours a été fait de la part du club d'Ozon. Le président propose d'étudier ce recours ainsi que les nouvelles pièces qui ont été versées au dossier.

La lecture des pièces nouvelles est effectuée et considérant ces éléments nouveaux, le bureau décide d'infirmer la décision initiale.

Décision proposée : Match à poursuivre à huis clos à la date de vendredi 24 mai 2024 sur terrain neutre à mi-chemin entre les deux équipes

Vote : 1 voix contre – 8 voix pour : Décision adoptée par les membres du bureau.

Compte tenu des éléments fournis, le bureau propose à la secrétaire générale de saisir la commission de discipline à l'encontre du club du CS Ozon pour mauvaise tenue de ses licenciés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 20h45.

La Secrétaire Générale
Janine MULAS




Le Président
Joël SCOMPARIN